



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-01) BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du budget avant le 15 avril de l'année d'exercice du budget ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire, a eu lieu le 20 février dernier, soit dans les deux mois précédents le vote du budget, conformément à la réglementation ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 01 avril 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (4 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN, - 2 abstention(s) : MMe HAUCHEMAILLE, COMBE,,)

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 125 913 075 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé